



Paris, le - 9 FEV. 2022

**2022 PP 37** Fourniture de pièces de rechange et maintenance associées pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes et les véhicules lanceurs d'eau.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération porte sur la fourniture de pièces de rechange et prestations de maintenance associées pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes et les véhicules lanceurs d'eau.

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (DILT) de la préfecture de police détiennent une multitude d'engins spéciaux pour remplir leur mission opérationnelle et pour leurs besoins internes. Ces engins sont des châssis de grands constructeurs automobiles (RENAULT TRUCKS / SCANIA / IVECO / MERCEDES) équipés par des maîtres d'œuvres industriels spécialisés dans ces types de missions (SIDES / DESAUTEL/ MAGIRUS CAMIVA / CTD PULVERISATION). Il s'agit de renouveler les différents marchés suivants : n° 20180000004 notifié le 23/02/2018 à la société CAMIVA, n° 20180000034 notifié le 26/02/2018 à la société DESAUTEL, n° 20180000035 notifié le 26/02/2018 à la société CTD PULVERISATION et n° 20180000083 notifié le 28/05/2018 à la société SIDES.

La consultation prend la forme d'un appel d'offres ouvert, sans variante, en application des articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2, R.2161-4 à R.2161-6 et R.2162-13 du code de la commande publique.

Les prestations, objet du présent accord-cadre, sont réparties en 4 lots :

- Lot n°1 : Fourniture de pièces de rechange pour la réparation de matériel SIDES équipant les engins de la BSPP ;
- Lot n°2 : Fourniture de pièces de rechange pour la réparation de matériel CAMIVA équipant les engins de la BSPP et de la DILT et prestations de maintenance associées ;
- Lot n°3 : Fourniture de pièces de rechange pour la réparation de matériel DESAUTEL/GIMAEX équipant les engins de la BSPP et de la DILT ;
- Lot n°4 : Fourniture de pièces de rechange pour la réparation de matériel CTD PULVERISATION équipant les engins de la BSPP.

La consultation donnera lieu à la conclusion de 4 accords-cadres mono-attributaires qui s'exécuteront au fur et à mesure des besoins de l'administration par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et suivants du Code de la commande publique.

Chaque accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa notification. Ils sont reconductibles trois (3) fois pour la même durée par tacite reconduction, sans que la durée totale ne puisse dépasser quatre (4) ans.

Chaque accord-cadre est conclu avec les montants minimums annuels et avec les montants maximums annuels suivants :

Désignation	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Lot n°1	20 000	80 000
Lot n°2	20 000	110 000
Lot n°3	20 000	170 000
Lot n°4	5 000	25 000

Le montant annuel du besoin de l'administration est estimé pour chacun des lots de la manière suivante :

Désignation	Estimation financière en € HT
Lot n°1	56 480
Lot n°2	81 950
Lot n°3	126 550
Lot n°4	16 340
Total	281 320

Les obligations imposées au titulaire sont consignées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) n°2100193 et dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) n°2100193. Le règlement de la consultation précise les conditions de constitution et de présentation des offres.

Le jugement des offres s'effectuera selon les critères suivants :

- Critère n°1 : Prix, pondération 80% ;
- Critère n°2 : Délai de livraison, pondération 10% ;
- Critère n°3 : Critère environnemental, pondération 10%.

Par conséquent, j'ai l'honneur de demander à votre assemblée de bien vouloir :

- 1) Approuver le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [règlement de la consultation (RC) et ses annexes, cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe, cahier des clauses techniques particulières (CCTP), l'acte d'engagement (AE) et ses annexes] relatives à l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de pièces de rechange et prestations de maintenance associées pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victimes et les véhicules lanceurs d'eau ;
- 2) Conformément à l'article R.2122-2 du code de la commande publique, dans le cas où l'accord-cadre n'aura fait l'objet d'aucune candidature ou d'aucune offre déposée dans les délais prescrits, ou si seules des candidatures irrecevables ou des offres inappropriées ont été présentées, m'autoriser à lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence ;
- 3) Conformément à l'article R.2124-3 du code susvisé, dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées, m'autoriser à lancer une procédure avec négociation.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget spécial de la préfecture de police, exercices 2022 et suivants, à la section fonctionnement.

Tel est l'objet de ce projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le préfet de police**



**Didier LALLEMENT**